

Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap

N° 3

Mars 2016

Grandes enquêtes

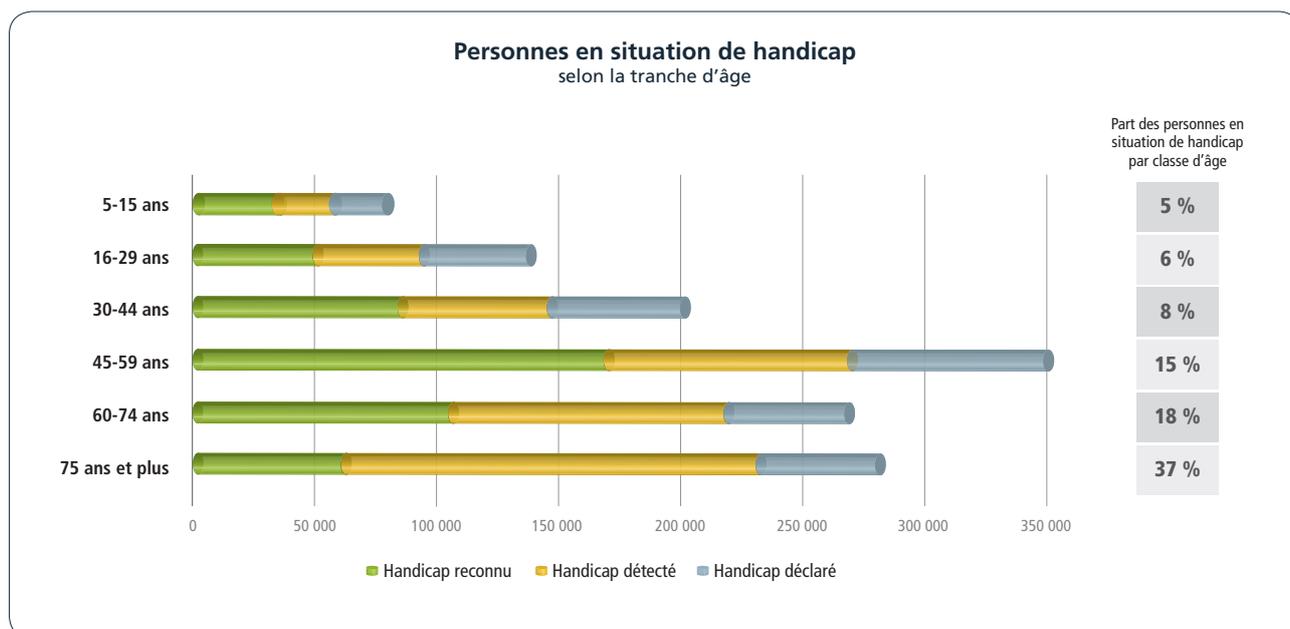
La population francilienne en situation de handicap

12 % de la population francilienne est en situation de handicap

La fréquence des situations de handicap augmente avec l'âge

La fréquence des situations de handicap augmente de manière significative avec l'âge, de 5 % des 5-15 ans à 37 % des 75 ans et plus. Deux paliers importants sont observés, le premier à partir de 45 ans, le second après 75 ans. En volume, c'est parmi les personnes âgées de 45 à 59 ans que le nombre de personnes concernées est le plus élevé et dépasse les 350 000 personnes.

Les situations de reconnaissance officielle du handicap diminuent après 60 ans. Cette baisse s'explique principalement par la modification du régime des prestations sociales liées au handicap selon l'âge. L'Allocation Adulte Handicapé (AHH) cesse d'être versée lorsque le bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans, un avantage vieillesse lui est alors substitué, tandis que l'âge limite pour demander la Prestation Compensation du Handicap (PCH) est fixé à 60 ans (sauf dérogations particulières).



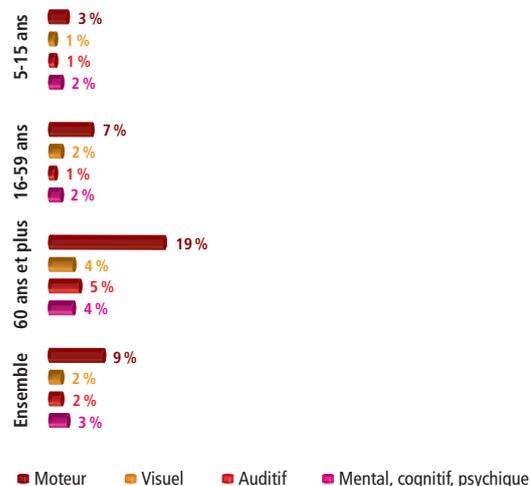
Les difficultés moteur sont les plus fréquentes

Quel que soit l'âge, les situations de handicap moteur sont les plus fréquentes. Elles concernent près de 9 % de la population globale (72 % des personnes en situation de handicap). Au sein de cette catégorie, les utilisateurs de fauteuil roulant représentent 0,5 % de la population francilienne, 4,8 % des personnes en situation de handicap et 10,5 % si on se limite à celles qui disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

Les autres types de handicap sont moins représentés :

- 17 % des personnes en situation de handicap (2 % de la population francilienne) ont des difficultés sévères pour entendre et une part identique pour voir ;
- 12 % des personnes en situation de handicap (2 % de la population francilienne) rencontrent des difficultés mentales, cognitives ou psychiques ;
- 6 % des personnes en situation de handicap (1 % de la population francilienne) ont des difficultés importantes ou se trouvent dans l'impossibilité de s'exprimer.

Part de la population francilienne en situation de handicap
selon le type de handicap et la classe d'âge, doubles comptes possibles



Un peu plus de femmes que d'hommes en situation de handicap

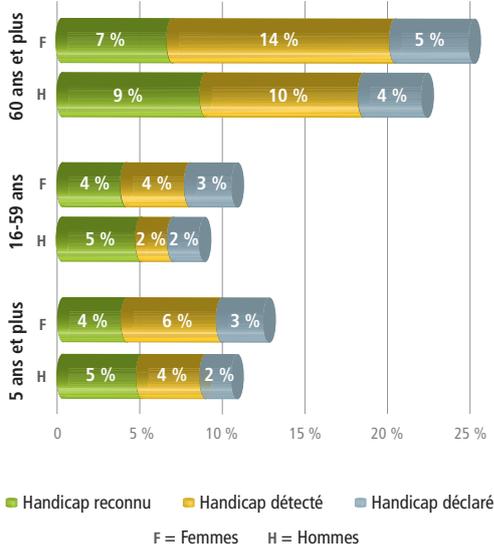
Les situations de handicap sont un peu plus fréquentes parmi les femmes (13 %) que parmi les hommes (11 %) si l'on considère l'ensemble de la population en situation de handicap.

Toutefois, les hommes ont plus souvent une reconnaissance administrative de leur handicap, en lien avec le risque d'accidents professionnels, ceux-ci concernant deux fois plus d'hommes que de femmes selon l'enquête réalisée par l'Anact en 2014 (« Les facteurs psychosociaux de risques au travail et la santé : une approche par genre des données statistiques nationales »).

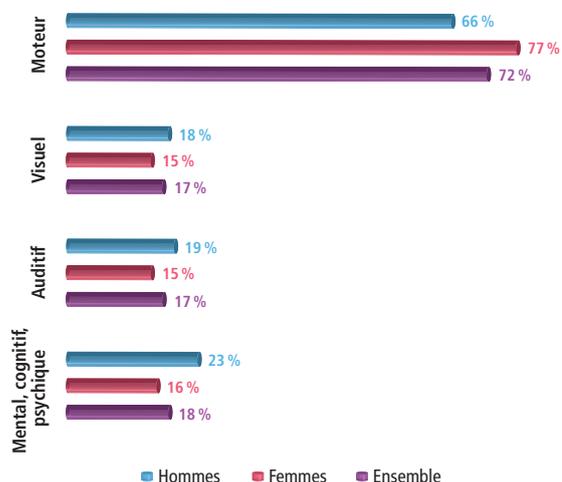
À l'inverse, les femmes sont plus concernées par les limitations fonctionnelles en lien avec la mobilité, détectées dans le cadre de l'enquête.

À l'exception des difficultés d'ordre moteur, plus fréquentes pour les femmes que pour les hommes, les difficultés sensorielles et intellectuelles concernent toujours davantage les hommes que les femmes. Les utilisateurs de fauteuil roulant sont à parts égales des hommes et des femmes.

Personnes en situation de handicap



Prévalence des types de handicap selon le genre au sein de la population en situation de handicap
Personnes âgées de 5 ans et plus, doubles comptes possibles



Plus de la moitié des personnes en situation de handicap n'exercent pas d'activité professionnelle

Près de deux tiers des personnes en situation de handicap n'exercent pas d'activité professionnelle. Entre 16 et 59 ans, cette proportion s'élève à 43 %, soit un écart de 17 points par rapport aux personnes sans handicap.

Lorsqu'elle dispose d'une reconnaissance administrative de son handicap, sur cette même tranche d'âge, plus d'une personne sur deux n'a pas d'activité professionnelle.

Conséquence de leur moyenne d'âge plus élevée (57 ans) et de leurs difficultés d'accès à l'emploi, seulement 14 % des utilisateurs de fauteuil roulant (UFR) exercent une activité professionnelle. Parmi les 16-59 ans, ce taux atteint seulement 19 %.

Parmi les actifs, plus d'ouvriers et d'employés et moins de cadres et de professions libérales

Les personnes en situation de handicap exercent plus souvent les professions d'ouvriers (24 %) et d'employés (29 %) que les autres Franciliens (respectivement 14 % et 21 %).

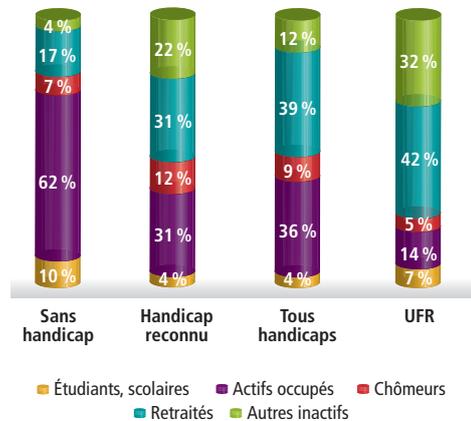
À l'inverse, on compte environ deux fois moins de cadres et professions libérales au sein de la population en situation de handicap.

Des revenus plus faibles que la moyenne

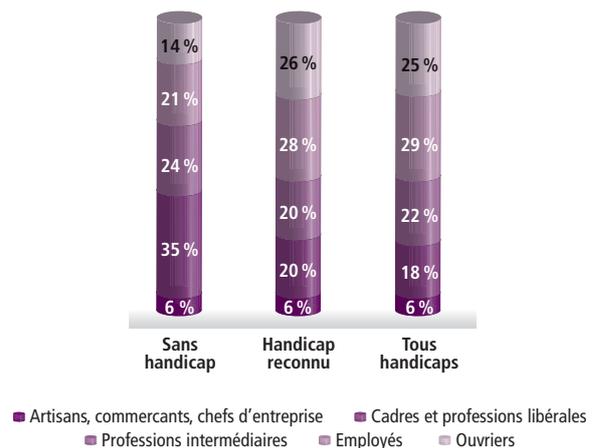
Conséquence de leur faible taux d'activité, les personnes en situation de handicap ont des revenus moins élevés à taille de ménage équivalente. La situation économique des ménages composés d'une seule personne paraît particulièrement tendue. Près de la moitié des personnes en situation de handicap, vivant seules, ont des revenus inférieurs à 1 200 € par mois.

Les personnes utilisatrices de fauteuil roulant appartiennent également plus souvent à des ménages modestes : près d'un tiers ont un niveau de revenu inférieur à 1 200 € par mois et près de 8 sur 10 ont un revenu inférieur à 1 600 € par mois (contre respectivement 15 % et 35 % des personnes qui n'ont pas de handicap).

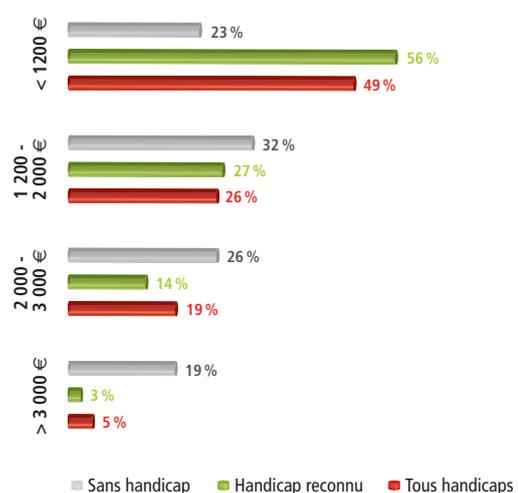
Statut d'occupation, par situation de handicap
16 ans et plus



Catégorie socio-professionnelle
Population active, 16-59 ans



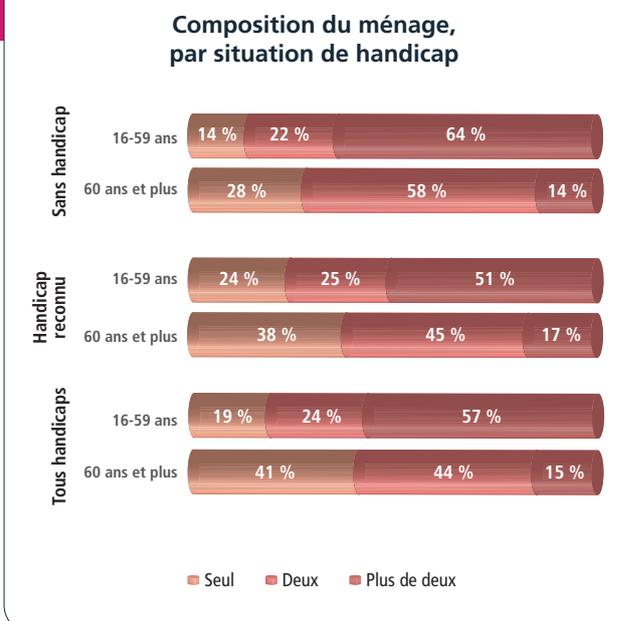
Répartition des personnes selon le revenu du ménage
16-59 ans, ménages composés d'une personne



Les personnes en situation de handicap vivent plus souvent seules

Parmi les 16-59 ans, 19 % des personnes en situation de handicap (24 % de celles qui disposent d'une reconnaissance) vivent seules, contre 14 % des personnes qui n'ont pas de handicap.

Avec l'âge, les écarts s'accroissent. Ainsi, après 60 ans, 41 % des personnes en situation de handicap vivent seules, contre 28 % des personnes qui n'en ont pas.

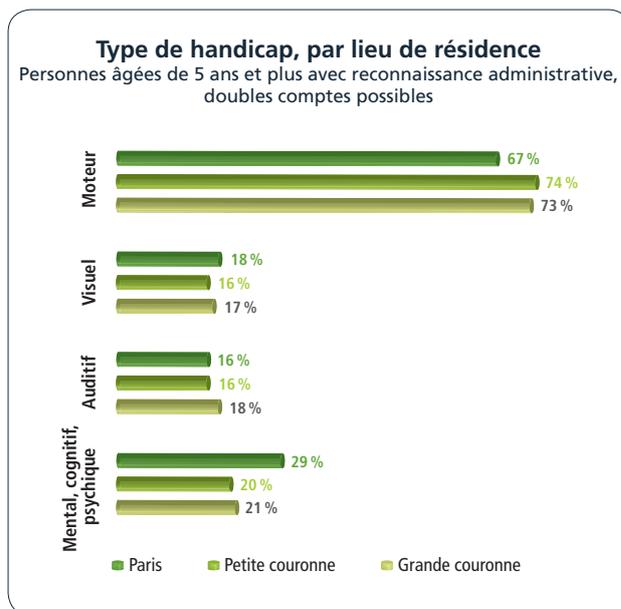
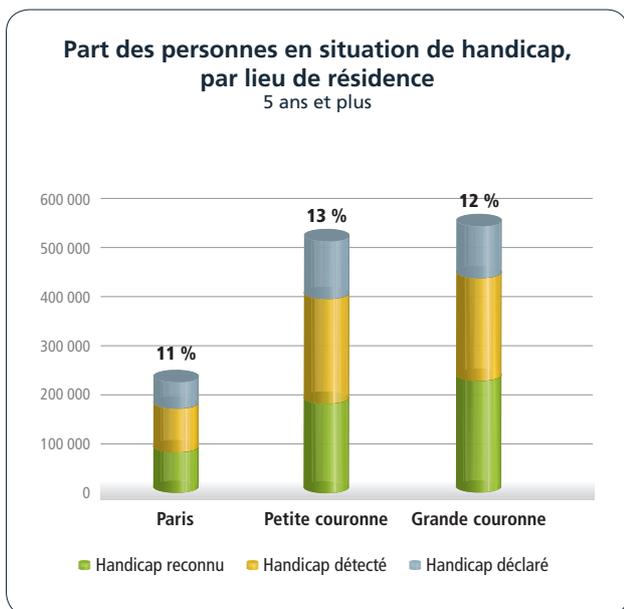


La part des personnes en situation de handicap varie peu selon le lieu de résidence

La répartition de la population en situation de handicap au sein du territoire francilien est équilibrée : 11 % des Parisiens sont en situation de handicap, respectivement 13 % et 12 % des résidents de petite et grande couronnes.

Les utilisateurs de fauteuil roulant semblent privilégier une localisation résidentielle en petite couronne : ils représentent ainsi 0,4 % des Parisiens, 0,7 % des résidents de petite couronne et 0,5 % des résidents de grande couronne.

Les situations de handicap moteur sont un peu moins fréquentes dans Paris, à l'inverse du handicap mental. 67 % des personnes ayant une reconnaissance administrative d'un handicap moteur résident dans Paris, 74 % en petite couronne. Les autres difficultés sensorielles se répartissent de manière identique selon le territoire de résidence.



républicain

L'enquête sur la mobilité des personnes en situation de handicap a été réalisée entre 2013 et 2014 et pilotée par le STIF. Près de 20 000 Franciliens, dont 2 350 en situation de handicap, ont été interrogés. Cette fiche s'intéresse aux profils des Franciliens en situation de handicap. Une fiche méthodologique précisant les objectifs et la méthodologie de l'enquête est disponible sur le site de l'Omnil : omnil.fr